

Rennes, le 23 mai 2023

Objet : Votre candidature à l'INSA de RENNES

Chère étudiante, cher étudiant,

Vous avez souhaité effectuer à l'INSA RENNES une partie de votre formation d'ingénieur et nous vous remercions de votre confiance.

INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE DEPART

Nous serons heureux de vous accueillir au sein du département d'option que vous avez choisi :

EII – Electronique et Informatique Industrielle, contact : jean-noel.provost@insa-rennes.fr

ET – Electronique et Télécommunications, contact : philippe.mary@insa-rennes.fr

GCU – Génie Civil et Urbain, contact : kinda.hannawi@insa-rennes.fr

GMA – Génie Mécanique et Automatique, contact : andre.burguiere@insa-rennes.fr

GPM – Génie Physique et Matériaux, contact : laurent.pedesseau@insa-rennes.fr

INFO – Informatique, contact : barbara.fila@insa-rennes.fr

MA – Mathématiques appliquées, contact : mohamed.camar-eddine@insa-rennes.fr

- 1) **Pour votre demande de VISA**, vous avez reçu votre lettre d'admission par e-mail. Merci de me préciser si vous souhaitez la recevoir par courrier. ***La lettre d'admission vaut également attestation d'hébergement (pour les étudiants ayant demandé un logement dans les résidences de l'INSA).***


- 2) **Inscription à l'INSA**

L'inscription à l'INSA aura lieu :

Etudiants en 3^{ème} et 4^{ème} année : lundi 28 août 2023 à 14h00, salle 018 MULTI 2, bâtiment 5

Etudiants en 5^{ème} année : jeudi 28 septembre 2023 à 14h00, salle 018 MULTI 2, bâtiment 5

Etudiants de 3^{ème} et 4^{ème} année : Vous pouvez arriver en résidence INSA à partir du 24 août 2023. Si vous êtes contraints d'arriver courant septembre, veuillez noter que le mois de septembre complet (à partir du 29 août) vous sera facturé.

 Etudiants de 5^{ème} année : PAS D'ARRIVEE POSSIBLE EN RESIDENCE INSA avant le mercredi 27 septembre. Si vous arrivez avant cette date, le mois de septembre complet (à partir du 29 août) vous sera facturé.

Documents à fournir **impérativement** pour l'inscription :

- Votre passeport et votre visa étudiant long séjour (+ 1 photocopie) pour les étudiants non-européens ou carte d'identité (+ 1 photocopie) pour les étudiants européens

- Une photocopie recto-verso de la carte étudiante de votre université d'origine ou un document de votre établissement d'origine attestant que vous y êtes inscrit pour l'année académique 2023-2024.
- Copie intégrale de l'acte de naissance avec filiation + traduction en français ou en anglais (original + 1 photocopie)
- Notification de bourse : FITEC, boursiers du gouvernement français
- Carte européenne d'assurance maladie + 1 photocopie (pour les étudiants européens uniquement)
- Attestation d'assurance responsabilité civile (vous pouvez aussi prendre cette assurance à votre arrivée en France)
- Copie du dernier diplôme obtenu
- Etudiants en double-diplôme uniquement : attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus – CVEC (voir partie 3 pour plus de détails)
- Votre contrat d'études signé par votre université d'origine

IMPORTANT : Veuillez prévoir à l'avance les photocopies de ces documents. Merci également de préparer une version scannée de chaque document sur une clé USB ou sur le cloud/drive pour les formalités de séjour.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent pour la journée d'inscription, veuillez AVANT votre arrivée contacter le service des relations internationales (incoming@insa-rennes.fr) en précisant votre date d'arrivée afin de convenir d'un rendez-vous. Aucune arrivée à l'INSA ne pourra se faire sans rendez-vous.

3) Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

La CVEC concerne les étudiants en double-diplôme uniquement. Les étudiants venant dans le cadre d'un simple échange ne sont pas concernés.

Tous les étudiants admis en filière diplômante doivent s'acquitter du paiement d'une taxe appelée Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Cette taxe est obligatoire pour tout étudiant qui souhaite s'inscrire dans un établissement français d'enseignement supérieur. Elle doit être payée **AVANT** votre inscription à l'INSA.

Cette taxe est nationale et ne fait donc pas partie des frais d'inscription de l'INSA Rennes. Les boursiers du gouvernement français sont exonérés de la CVEC, mais doivent quand même procéder à la démarche en ligne pour obtenir une attestation d'exonération. Les boursiers d'un gouvernement étranger doivent payer la CVEC.

Pour procéder au règlement de cette taxe en ligne, vous devez d'abord vous créer un compte en ligne : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/enregistrement>. Concernant le numéro Identification National Etudiant, cochez la case "je n'ai pas d'INE". Il pourra alors vous être demandé de télécharger votre lettre d'admission à l'INSA.

Vous pourrez ensuite vous identifier et payer la taxe en ligne (100 euros). Une fois la taxe payée, il vous faut télécharger votre attestation CVEC. Elle vous sera demandée pour l'inscription à l'INSA. Sans cette attestation, vous ne pourrez pas vous inscrire !

VOTRE ATTESTATION

Obtenez votre attestation en 2 minutes :

1. Connectez-vous ou créez-vous un compte sur [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://mes-services.etudiant.gouv.fr)
2. Indiquez votre ville d'études
3. Acquitez-vous de votre CVEC, par paiement ou exonération

4. Obtenez votre attestation, à présenter à votre établissement lors de votre inscription

Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer cette démarche, n'hésitez pas à nous en informer : incoming@insa-rennes.fr.

4) Santé

Avant votre départ, veuillez vérifier que vous êtes bien couvert par une assurance voyage pour les tous premiers jours en France.

Fiche médicale :

Veuillez compléter et renvoyer avant le 30 juin à incoming@insa-rennes.fr la fiche médicale obligatoire. Vous pouvez la télécharger sur le [site internet de l'INSA Rennes](#)

Sécurité sociale :

- **Etudiants européens** : Les étudiants européens sont couverts par la sécurité sociale française à condition de posséder la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire S1 (à demander auprès de votre caisse d'assurance maladie dans votre pays d'origine). A défaut, ils devront s'affilier à la sécurité sociale française.
- **Etudiants non européens** : une fois arrivé(e) en France, vous devrez vous affilier à la sécurité sociale française (gratuite et obligatoire).

Mutuelle complémentaire et assurances :

Tous les étudiants doivent souscrire une **assurance santé complémentaire (mutuelle)** afin de couvrir 100% des frais médicaux en France ainsi qu'une **assurance responsabilité civile** (obligatoire pour l'inscription à l'INSA) et une **assurance rapatriement**. Ces démarches pourront être effectuées à l'arrivée. L'attestation de mutuelle et d'assurances devra être fournie dans un délai d'un mois après l'arrivée.

5) Français Langue Etrangère (FLE) : vous pourrez suivre chaque semaine 4h de cours.

Vous pouvez consulter le site internet FLE : <https://fle.insa-rennes.fr/>

Vous y trouverez toutes les informations pratiques sur l'organisation des cours de FLE pour l'ensemble des étudiants non francophones inscrits dans notre établissement.

Votre inscription au cours de FLE est automatique, vous n'avez pas de démarche à effectuer. Pour les étudiants ayant un niveau avancé, un cours spécifique peut être proposé.

Ce cours doit figurer sur votre contrat d'études :

HUMF1-FLE+ : Français Langue Etrangère renforcé (3 crédits)

HUMF1-FLE P : Français Langue Etrangère Projet (1 crédit)

6) Logement

Une chambre vous sera réservée (draps et couvertures fournis) lorsque vous aurez **complété votre demande de logement** en ligne (choisir « Je n'ai pas de compte INSA »), ainsi que **le contrat de sous-location 2023-2024**, à renvoyer avant le 30 juin à incoming@insa-rennes.fr.

ATTENTION ! L'envoi du contrat signé vaut ENGAGEMENT FERME. En cas d'annulation de votre part (sauf pour visa refusé) et même si vous n'occupez pas le logement, vous serez redevable d'un mois de loyer.

Vous devrez régler le jour de votre arrivée une caution de 450 Euros qui vous sera restituée après votre départ si aucun dégât n'est à déclarer et si vous vous êtes bien acquitté-e de tous vos loyers.

Le règlement peut se faire :

- en espèces (merci de prévoir la somme exacte, les billets de 200 et 500 euros ne sont pas acceptés) ;

- par carte bancaire.

Le tarif étudiant sera appliqué. Une facture vous parviendra chaque mois à terme échu (le mois suivant).

Si vous arrivez entre le 24 et le 28 août 2023, vous bénéficierez pour ces dates du tarif passager avec paiement à la nuitée (10,33 euros par nuit). Dans ce cas, le paiement s'effectue à la prise des clés. La facturation au mois au tarif étudiant démarrera au 29 août 2023.

RAPPEL :

Etudiants de 3^{ème} et 4^{ème} année : Vous pouvez arriver en résidence INSA à partir du 24 août 2023. Si vous êtes contraints d'arriver courant septembre, veuillez noter que le mois de septembre complet (à partir du 29 août, date de prise d'effet du contrat de sous-location) vous sera facturé.

⚠ Etudiants de 5^{ème} année : PAS D'ARRIVEE POSSIBLE EN RESIDENCE INSA avant le mercredi 27 septembre. Si vous arrivez avant cette date, le mois de septembre complet (à partir du 29 août, date de prise d'effet du contrat de sous-location) vous sera facturé.

Vous aurez le statut d'étudiant interne. Vous serez logé(e) en chambre simple avec un lit, un bureau, une armoire et un lavabo. Les studios ne sont pas accessibles pour les étudiants en échange et double-diplôme. Les sanitaires et la cuisine sont communs.

Vous trouverez les tarifs de l'hébergement et de la restauration (tarifs 2023-2024) dans le contrat de sous-location 2023/2024, dans l'annexe tarif.

Une assurance logement incluant une couverture responsabilité civile doit également être **souscrite**. Vous pourrez le faire à votre arrivée auprès d'une banque ou d'une mutuelle étudiante. L'attestation d'assurance logement doit impérativement être fournie dans un délai d'une semaine suivant la prise des clés.

L'accès à Internet se fait par abonnement, géré par Quantic Telecom (<https://www.quantec-telecom.net/>).

⚠ Attention ! Dates et horaires d'ouverture du service hébergement (bâtiment 14, rez-de-chaussée)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 - fermé le mercredi après-midi.

Votre arrivée doit se faire selon ces jours et horaires d'ouverture. En cas d'impossibilité d'arriver dans ces créneaux, veuillez-nous en informer au plus tôt (minimum 48 heures avant) afin d'organiser un rendez-vous pour la remise de vos clés.

Attention !

Les résidences sont fermées pour l'été. Vous ne pouvez pas arriver avant le jeudi 24 août 2023 !

⚠ Etudiants de 5^{ème} année : PAS D'ARRIVEE POSSIBLE EN RESIDENCE INSA avant le mercredi 27 septembre. Si vous arrivez avant cette date, le mois de septembre complet (à partir du 29 août, date de prise d'effet du contrat de sous-location) vous sera facturé.

La clé de votre chambre vous sera donnée uniquement après réception de votre caution. Si vous arrivez au cours d'un week-end, il vous faudra organiser votre hébergement en attendant de pouvoir obtenir votre clé le lundi. Si vous arrivez en semaine, en dehors des heures d'ouverture, votre moniteur d'accueil pourra vous remettre votre clé (pas d'arrivée en résidence le samedi ou le dimanche**).**

Si vous arrivez en dehors des heures d'ouverture, vous devrez impérativement vous présenter au service hébergement dès le lendemain pour payer votre caution. A défaut, vous ne pourrez pas vous inscrire à l'INSA.

Pour plus de renseignements contactez le service hébergement : serv-vac@insa-rennes.fr et consultez le site internet : <https://www.insa-rennes.fr/hebergement-etudiants.html>

7) Buddy Program

L'INSA Rennes propose un système de parrainage entre étudiants (« Buddy System ») par le biais de l'application LEEVE.

LEEVE vous permet d'entrer en contact avec des étudiants de l'INSA avant même votre arrivée !

Nous vous invitons à télécharger gratuitement LEEVE sur votre mobile (<https://linktr.ee/leeveapp>), et à vous inscrire en utilisant le code de la communauté INSA/ENSCR « INSA-ENSCR-student », lorsque celui-ci vous sera demandé. Grâce à ce code, vous aurez accès gratuitement à toutes les fonctionnalités de l'application !

Plus d'infos : <https://www.leeve.fr/fr>. Pour toute question ou problème technique concernant cette application, veuillez contacter LEEVE sur Instagram ou Facebook.

8) Votre arrivée à l'INSA :

Je vous remercie de **confirmer par mail dès que possible votre date, heure et lieu d'arrivée** à l'adresse suivante : welcomestudents@insa-rennes.fr


RAPPEL :

L'inscription à l'INSA aura lieu :

Etudiants en 3^{ème} et 4^{ème} année : lundi 28 août 2023 à 14h00, salle 018 MULTI 2, bâtiment 5

Etudiants en 5^{ème} année : jeudi 28 septembre 2023 à 14h00, salle 018 MULTI 2, bâtiment 5

Etudiants de 3^{ème} et 4^{ème} année : Vous pouvez arriver en résidence INSA à partir du 24 août 2023. Si vous êtes contraints d'arriver courant septembre, veuillez noter que le mois de septembre complet (à partir du 29 août, date de prise d'effet du contrat de sous-location) vous sera facturé.

 Etudiants de 5^{ème} année : PAS D'ARRIVEE POSSIBLE EN RESIDENCE INSA avant le mercredi 27 septembre. Si vous arrivez avant cette date, le mois de septembre complet (à partir du 29 août, date de prise d'effet du contrat de sous-location) vous sera facturé.


Si vous êtes dans l'impossibilité d'être présent pour la journée d'inscription, veuillez AVANT votre arrivée contacter le service des relations internationales (incoming@insa-rennes.fr) en précisant votre date d'arrivée afin de convenir d'un rendez-vous. Aucun accueil ou inscription à l'INSA ne pourra se faire sans rendez-vous.

Accueil en gare/aéroport de Rennes :

Vous pourrez bénéficier d'un accueil en gare ou à l'aéroport de Rennes par des étudiants de l'INSA en complétant le formulaire d'arrivée en ligne **au moins 48 h avant votre arrivée maximum :**

<https://forms.gle/y1LUkJDkZM6ruoYu5>

 Attention ! Si vous ne complétez pas le formulaire d'arrivée, nous considérons que vous ne souhaitez pas être accueilli-e en gare/aéroport de Rennes et que vous viendrez à l'INSA par vos propres moyens.

 Rappel ! Aucun accueil ou inscription à l'INSA ne pourra se faire sans rendez-vous. Merci de respecter les jours et horaires d'ouverture du service hébergement pour votre arrivée.

Si cela ne s'avère pas possible de vous accueillir, voici les informations à savoir pour venir jusqu'à l'INSA (ci-joint le plan d'accès à l'INSA et le plan du Campus).

- Si vous arrivez en train ou en bus, trajet de la gare à l'INSA :
Métro ligne B, direction Via Silva, descendre à la station Beaulieu-Université.

Site de la STAR (Société des bus de Rennes) : <http://www.star.fr/>

- Si vous arrivez en avion, trajet de l'aéroport à l'INSA :

<https://www.rennes.aeroport.fr/acces>

Bus C6, direction Cesson-Sévigné, descendre à l'arrêt Saint-Jacques Gaité puis Métro ligne B, direction Via Silva, descendre à la station Beaulieu-Université.

9) Les rendez-vous d'accueil du Centre de Mobilité Internationale de Rennes

Le CMI Rennes propose des rendez-vous d'accueil virtuels aux **futurs** étudiants, doctorants et chercheurs internationaux de Rennes. Ces rendez-vous ont pour objectif d'informer et d'accompagner les étudiants encore dans leur pays d'origine, avant même leur arrivée en France.

Ainsi, grâce aux accueils du CMI virtuel, vous, futurs rennais, pourrez venir vous renseigner auprès de l'équipe du CMI sur les démarches à prévoir en amont de votre venue et à votre arrivée en France, notamment sur les questions de titre de séjour, de logement, et de vie quotidienne.

Informations disponibles sur le site internet du CMI : <https://cmi.univ-rennes.fr/fr/s%C3%A9lection/permanence-du-cmi-virtuel>

- 10) Sites Utiles** pour préparer votre arrivée en France et à Rennes :

<https://www.insa-rennes.fr/preparer-son-sejour.html>

<https://cmi.univ-rennes.fr/>

<https://www.campusfrance.org/fr>

<https://www.sncf-connect.com/>

<https://www.tourisme-rennes.com/fr/>

Je vous souhaite un très bon voyage vers la France !

Cordialement,

Carole BOURLEY
Service des Relations Internationales